DISTRIBUTION : Générale
J/01-03/SR
ORIGINAL : Anglais

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

Compte rendu de discussion de la session du Comité consultatif public mixte n° 01-03 tenue les 22 et 23 octobre 2001 à Montréal (Québec), Canada

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire les 22 et 23 octobre 2001 à Montréal (Québec), Canada.

Le présent compte rendu de discussion fait état des décisions prises par les membres du CCPM sur chaque point de l'ordre du jour, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. On trouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, l'avis au Conseil n° 01–06 sur le projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004 à l'annexe C, l'avis au Conseil n° 01–07 concernant les communications sur des questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) à l'annexe D.

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la Commission, à l'adresse <http://www.cec.org>.

AVERTISSEMENT : Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente

La présidente, Mme Liette Vasseur, souhaite la bienvenue à Montréal à tous les participants, particulièrement aux étudiants présents. Après que chacun des membres du Comité se soit présenté, elle souhaite la bienvenue au nouveau membre mexicain, Mme Laura Silvan de Durazo, en mentionnant l'absence motivée de Mme Ann Bourget et de MM. Cam Avery et Raúl Tornel.

Adoption de l'ordre du jour provisoire

L'ordre du jour est adopté sans modification.

Compte rendu de la directrice exécutive de la CCE et période de questions

La directrice exécutive de la CCE, Mme Janine Ferretti, donne un aperçu des activités entreprises par le Secrétariat afin de donner suite aux initiatives prises par le Conseil au cours de sa session ordinaire de juin 2001. Elle mentionne que les nouvelles perspectives adoptées par ce dernier imposent un changement d'orientation au Secrétariat alors que celui-ci finit de mettre en œuvre son plan de travail courant. Le défi que représente l'intégration économique à l'échelle nord-américaine, avec la collaboration et la coopération qu'elle sous-tend, réclame un changement d'orientation politique.

Mme Ferretti indique ensuite que, à la demande du Conseil, l'énergie, les déchets dangereux et l'eau sont les trois nouveaux enjeux sur lesquels portera le programme de travail de la CCE. En parallèle, une place prépondérante sera accordée à la production d'une information de grande qualité, aux technologies axées sur les marchés et au renforcement de la participation du public.

Rappelant à la directrice exécutive l'avis du CCPM au Conseil n° 01–04 sur le changement climatique, un membre du CCPM lui demande de quelle manière le Secrétariat entend aborder la question des mécanismes commerciaux en vue de réaliser des progrès appréciables dans ce domaine au cours de l'année prochaine. Il lui demande également de quelle manière le Secrétariat a tenu compte, dans le programme de travail, de la lettre que lui a adressée le CCPM au sujet du lac de Chapala. La directrice exécutive répond que le Secrétariat a l'intention d'entreprendre une activité relative au changement climatique portant sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la séquestration du carbone, et de cerner des possibilités qu'il soumettra à l'attention du Conseil au cours de sa session ordinaire de 2002. Mme Ferretti ajoute qu'en ce qui concerne le lac de Chapala, il est prévu d'étudier cette question dans un cadre plus large relatif à l'eau, comme elle l'a déjà mentionné dans sa lettre au CCPM en date du 9 août 2001.

Un membre du CCPM affirme qu'il est nécessaire d'intervenir rapidement en matière de changement climatique si l'on veut que la politique nord-américaine subisse des changements.

État des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

La conseillère juridique de l'Unité des communications sur les questions d'application fait un exposé sur l'état des communications en cours d'examen.

Mme Vasseur rappelle à l'assistance que le CCPM a exprimé sa déception et son inquiétude en raison du fait que le Conseil n'a pas pris de décision sur les communications en suspens au cours de sa session ordinaire du mois de juin. Elle indique, en outre, qu'elle a réitéré cette déception et cette inquiétude dans une lettre au Conseil en date 27 septembre 2001, tout en lui demandant de donner suite au rapport du Comité sur les enseignements tirés de l'examen du processus relatif à ces communications. N'ayant pas reçu de réponse à cette lettre, elle invite le représentant canadien qui assiste à la séance à faire le point à ce sujet.

Celui-ci mentionne que les représentants suppléants ont dû annuler une réunion en raison des attaques terroristes du 11 septembre à New York et à Washington. Cette réunion est maintenant

prévue du 14 au 16 novembre, à Montréal, et le Canada sera prêt à voter sur toutes les communications en suspens.

Plusieurs membres du CCPM et du public se disent continuellement préoccupés par le fait que des délais inacceptables minent à nouveau le processus relatif aux communications, et ils préconisent que le CCPM intervienne et adopte une position ferme à ce sujet.

Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux

La présidente invite les représentants des Comités consultatifs nationaux (CCN) et des Comités consultatifs gouvernementaux (CCG) à faire un compte rendu de leurs activités.

Le représentant du CCN canadien mentionne que la majeure partie de la première réunion de ce Comité a consisté à établir des relations entre les membres et à prendre connaissance de leur mandat puisque neuf d'entre eux sont nouveaux. La deuxième réunion a permis de formuler un avis au CCG canadien sur le projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004, mais cet avis n'est pas encore prêt. Il cernera des priorités, relèvera des défis existants et à venir ainsi que des problèmes de procédure, et sera particulièrement axé sur les mécanismes commerciaux, le maintien et la restructuration des marchés de l'électricité; l'implication des gouvernements dans des différends avec des investisseurs dont les activités sont réglementées; la qualité de l'eau et de l'air et le changement climatique; la comparaison des lois et des politiques des trois pays en rapport avec l'industrialisation de l'agriculture.

Le représentant du CCN américain explique que son Comité a formulé deux avis, sous forme de lettres, l'un sur le paragraphe 10(6) et les articles 14 et 15 de l'ANACDE, l'autre sur le projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004. Le Comité n'ayant pas encore envoyé la lettre renfermant le deuxième avis, son représentant fait porter ses propos sur le premier avis. Il explique qu'au cours de la réunion du Comité des 4 et 5 octobre, un membre de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis a fait le point sur la communication en suspens visant les États-Unis et invoquant le *Migratory Bird Treaty Act* (MBTA, Loi sur le Traité concernant les oiseaux migrateurs). Il poursuit en précisant pour quelle raison ce CCN a pris une position aussi ferme à l'égard de celle du gouvernement des États-Unis et cite, à cette fin, des passages de l'avis en question. Il révèle également que le CCN américain a été surpris d'apprendre que les parties au différend ébauchaient des résolutions à l'intention du Conseil, et il demande au CCPM de se pencher sur cette question.

La présidente du CCG américain exprime à son tour une position encore plus ferme que le représentant du CCN américain. Elle qualifie la position du gouvernement des États-Unis de non fondée parce qu'elle mine l'autonomie du Secrétariat en déterminant à l'avance la portée d'un dossier factuel, qu'elle exige de lui qu'il négocie son plan de travail et qu'elle rend les choses plus difficiles aux auteurs de communications en exigeant davantage d'information de leur part. Elle ajoute que le CCG américain estime que cette position modifierait les *Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE* sans appliquer le processus établi.

En ce qui concerne le projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004, la présidente du CCG américain cite certains passages d'un avis que ce Comité parachèvera bientôt au sujet du programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, dans lequel il cautionne la fusion des travaux sur les répercussions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et ceux sur les nouvelles tendances. Il recommande à la CCE de faire preuve d'un dynamisme accru en visant la réalisation de progrès au cours des réunions du groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE. En ce qui a trait au secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité, le CCG américain considère avantageux de fusionner les travaux sur la cartographie des aires marines et ceux sur les aires marines protégées; d'élargir ces travaux en incluant les populations locales au cours de l'examen des nouveaux enjeux que suscite le milieu marin; d'intégrer les peuples autochtones, les administrations locales et les gouvernements étatiques au Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN). En dernier lieu, la présidente indique, au sujet du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, que le CCG américain est très heureux de constater que le gouvernement mexicain veuille rendre obligatoire les déclarations de rejets et de transferts de polluants dans le cadre de son programme connexe, avec le soutien de la CCE, afin de veiller à ce que les données soient comparables avec celles déclarées dans le reste de l'Amérique du Nord, et avec une participation entière du public au sein de tous les groupes de travail, comités et autres entités.

Aperçu du projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004

Le directeur des programmes de la CCE donne un aperçu du projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004 qu'a établi le Secrétariat en indiquant que la CCE est une entité unique parmi les organisations internationales, car elle offre au public des possibilités de participer à ses activités. Il fait également une observation importante quant au contexte en affirmant que lorsque l'on met en équilibre la fin de l'exécution du programme courant avec l'exécution de nouvelles activités, la situation est la même étant donné qu'il faut gérer avec soin les ressources humaines et financières. Il ajoute que, dans le plan de travail, les programmes viseront attentivement à renforcer les capacités afin de soutenir l'atteinte d'objectifs précis. La participation du public sera assujettie à la même approche et ciblera des personnes qui connaissent les questions à l'étude afin que leur contribution soit tangible et constructive.

Discussion en plénière sur le projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004

La présidente rappelle à l'assistance que le CCPM a formulé l'avis au Conseil n° 01-05 sur l'aperçu de ce programme. Depuis lors, il a constitué des équipes chargées d'examiner en détail les secteurs du programme. Elle déclare en outre que leurs échanges au cours de ces travaux permettront au CCPM de formuler un avis au Conseil.

Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

Mme Vasseur invite ensuite la gestionnaire du programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce à faire un exposé, lequel est suivi d'une période de questions et réponses.

Un membre du public félicite le Secrétariat d'avoir instauré de nouvelles orientations stratégiques et opté pour des projets soutenant l'élaboration de nouvelles politiques. Il mentionne

aux membres du CCPM et à l'assistance que l'avis du CCN américain sera principalement axé sur les produits et services écologiques. Il déclare également avoir trouvé difficile de saisir en quoi pourraient consister les autres incidences politiques en consultant la version actuelle du programme.

Le directeur des programmes répond que le Secrétariat est parfaitement conscient que le document n'est pas vraiment convivial, car il n'établit pas de liens manifestes entre les projets et les incidences politiques. Il signale en outre que le Secrétariat a décidé de rédiger un document d'information afin de combler cette lacune.

Un membre du public demande si le programme traite adéquatement de la gestion de la demande et sa relation avec les énergies renouvelables. La gestionnaire du programme répond qu'il faudrait consacrer davantage de travaux à la demande, non pas pour l'activer, mais pour susciter l'adoption de sources d'énergies renouvelables parallèlement à d'autres mesures.

Un membre du CCPM soulève à nouveau le fait que le Conseil a clairement demandé d'intégrer dans le programme des mécanismes commerciaux pouvant servir à la conservation des ressources et à la réduction des gaz à effet de serre, mais soutient que malgré le caractère épineux de ce sujet, il serait trop long d'attendre jusqu'au mois de juin prochain pour déterminer les prochaines étapes.

Le directeur des programmes répond que le Secrétariat a été chargé de continuer à étudier ces questions et qu'il entamera les travaux préliminaires qui s'imposent en invitant des spécialistes chevronnés à soumettre des solutions à l'examen du Conseil en juin 2002 avant d'entreprendre des travaux dans ce domaine.

Un membre du public demande si la CCE étudie la possibilité de trouver des incitatifs fiscaux afin de créer des marchés. La gestionnaire du programme répond que le rôle de la Commission consiste à recueillir de l'information sur les solutions disponibles et que ces incitatifs en font partie.

Un membre du CCPM indique que plusieurs organisations ont entrepris des travaux sur la demande, mais qu'il ne voit pas pourquoi il est aussi avantageux que cette demande réagisse davantage aux prix. Il recommande que la CCE étudie plus avant ces enjeux en plus d'établir des sommaires et de mener des enquêtes.

Un autre membre du CCPM mentionne que la production d'énergie et son commerce ont d'immenses répercussions dans la région frontalière entre les États-Unis et le Mexique, et précise que 98 pour 100 de la pollution dans cette région découle de la production d'énergie. Selon lui, il faudrait explicitement axer le programme sur les énergies renouvelables.

Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité

La présidente invite ensuite le chef du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité à faire un exposé, lequel est suivi d'une période de questions et réponses.

Un membre du CCPM demande de quelle manière les travaux sur le milieu marin peuvent contribuer à des changements politiques destinés à minimiser et à prévenir les menaces qui pèsent sur d'importants écosystèmes comme la mer de Cortés. Le chef du programme répond qu'un des principaux objectifs du réseau nord-américain d'aires marines protégées (AMP) dans la région prioritaire s'étendant de la mer de Béring à l'État de Baja California consiste à inventorier les régions à conserver en priorité, si elles ne sont pas déjà protégées, afin de formuler des recommandations et de trouver des moyens adéquats de conserver leur valeur écologique. Par ailleurs, le projet comporte un volet consacré au renforcement des capacités qui vise actuellement à affermir les connaissances et le savoir-faire d'intervenants de premier plan dans la péninsule de Baja California (des juges, des membres du Congrès, des avocats, des gestionnaires d'AMP et des directeurs d'ONG), ce qui permettra de bâtir un noyau de personnes bien informées capables de percevoir les enjeux.

Un autre membre du CCPM demande pour quelle raison la CCE a intégré les travaux sur les espèces envahissantes au secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement et mentionne avoir noté une attention accrue sur les politiques et l'application des lois. Le directeur des programmes répond que la place qu'occupe ce domaine dans le plan de programme n'est pas aussi importante que ça, car il s'agit d'un sujet général et que le défi consistait à inventorier des institutions et des cadres juridiques compatibles.

La présidente du CCPM souligne qu'il est essentiel d'en arriver à une définition commune des espèces envahissantes avant d'entamer des travaux en vue d'élaborer une politique. Le chef du secteur de programme acquiesce en ajoutant que l'une des priorités de l'année en cours consiste à créer un centre d'information au Mexique compatible avec ceux déjà en place au Canada et aux États-Unis.

Un membre du public félicite la CCE pour ses travaux sur les AMP en déclarant qu'il s'agissait d'un excellent exemple des avantages qu'offrent les synergies et les alliances. Il affirme qu'il faut mettre sur pied une activité analogue à l'égard des aires terrestres protégées en mentionnant le projet auquel lui-même participe, intitulé *Benefits Beyond Borders: The State of North American Protected Areas* (Avantages transfrontaliers : l'état des aires protégées en Amérique du Nord). Il ajoute qu'il s'agit d'une possibilité de conclure un nouveau partenariat entre la Commission mondiale sur les aires protégées et la CCE en vue d'établir un rapport conjoint sur l'état de ces aires en Amérique du Nord.

Un autre membre du CCPM demande si les travaux de ce programme entrepris précédemment dans la Baie des Californies et le golfe du Maine ont permis de tirer des enseignements que l'on pourrait appliquer dans d'autres aires. Le chef du secteur de programme répond que la CCE a en effet tiré de tels enseignements et qu'elle les a partagés avec des groupes d'autres régions, par exemple, dans le cadre de l'atelier sur le golfe du Mexique, organisé conjointement par la CCE, Pronatura et le *Texas Center for Policy Studies*, et que cet atelier a même permis d'établir un plan d'action régional afin de soutenir des pays d'Amérique centrale.

Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé

La présidente invite ensuite la gestionnaire du programme sur les polluants et la santé à faire un exposé qui est suivi d'une période de questions et réponses.

La présidente demande de quelle manière le public pourrait participer aux travaux sur la santé des enfants en dehors du Comité consultatif d'experts. La gestionnaire répond qu'elle favorise la participation du CCPM à l'examen public de ces travaux afin de renforcer les liens à l'extérieur du groupe.

Un membre du public attire l'attention sur la relation entre l'accroissement du commerce et celui de la pollution atmosphérique découlant du transport, et demande si le programme portera sur l'expansion de l'infrastructure de transport et sa relation avec la qualité de l'air.

Le directeur des programmes répond qu'à la suite de la réunion tenue au cours de l'année à Winnipeg, la CCE n'avait pas vraiment déterminé quel pourrait être son rôle à l'égard de cet enjeu important. Au cours de la session ordinaire du mois de juin, le Conseil a décidé de centrer l'attention sur la relation entre le transport (moteurs diesel) et la santé des enfants, particulièrement les maladies respiratoires. Un projet pilote mené à des passages frontaliers déterminés permettra de recueillir des données afin d'établir des liens entre les émissions de polluants et ce type de maladies.

Un membre du CCPM ajoute que si, comme cela s'est produit avec l'essence contenant du plomb il y a quelques années, on établit un lien entre les gaz d'échappement des moteurs diesel et les maladies respiratoires, cela convaincra les législateurs de prendre des mesures.

Un autre membre du CCPM déclare que ce programme (comme l'ensemble du plan de programme) devrait énoncer plus clairement les buts visés ainsi que les motifs les justifiant et les relier aux activités, car une activité ne constitue pas un but en soi.

Un autre membre du CCPM soulève le fait que l'eau représente un moyen de transport des polluants, et ajoute qu'elle est connue pour être le plus important transmetteur d'agents toxiques et de produits perturbateurs du système endocrinien. Ce membre incite le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) à se pencher sur cet aspect dans ses travaux et dit appuyer l'observation de l'intervenant précédent en mentionnant que le plan de programme n'est pas clair pour les gens de l'extérieur et qu'il faudrait y résumer les priorités et les objectifs et mentionner à quelles fins chaque projet est destiné.

Le directeur des programmes se dit entièrement d'accord avec ces dernières observations et que c'est la raison pour laquelle le Secrétariat est en train de rédiger un document d'information. Au sujet de l'eau, la CCE compte des antécédents positifs relativement à la rivière San Pedro et au réservoir Silva, mais ces activités demandent beaucoup de ressources. Après de nombreuses discussions sur la manière d'intégrer les priorités du Conseil au plan de travail de la CCE, le Secrétariat a décidé de s'employer à recueillir de l'information et à proposer des solutions.

Un membre du public suggère que le CCPM élabore une vision pour la CCE en cernant des enjeux importants et en déterminant ceux auxquels il est possible de s'attaquer. Il exprime sa déception à l'égard des travaux sur les couloirs de transport, mentionne que les problèmes sont graves aux passages frontaliers et recommande de repenser la manière d'entreprendre ces travaux dans le programme.

Un autre membre du public dit appuyer le programme en faisant particulièrement état des travaux sur la GRPC et la qualité de l'air. Il déclare que la Commission mixte internationale (CMI) a beaucoup travaillé sur la question de la santé des enfants par l'entremise de son Groupe de travail des professionnels de la santé. Le directeur des programmes indique de son côté que la CCE discute actuellement avec ce groupe de travail afin de trouver des secteurs de collaboration, par exemple, les indicateurs du degré de salubrité du milieu de vie des enfants. Il se dit par ailleurs optimiste en raison de la décision de l'industrie de l'automobile d'adopter des normes compatibles concernant les carburants, et qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement

La présidente invite ensuite le directeur des programmes à faire un exposé sur ce secteur de programme, lequel est suivi d'une période de questions et réponses.

Le directeur explique qu'il se charge de cet exposé étant donné que la chef du secteur de programme, Mme Darlene Pearson, quitte son poste au Secrétariat. Pailleurs, il déclare appuyer la recommandation visant à ce que le CCPM participe à l'élaboration d'une vision pour la CCE.

Un membre du CCPM se dit préoccupé par le fait que la participation du public à ce secteur de programme se limite à des représentants gouvernementaux et à des fonctionnaires. Il estime très important que des représentants d'ONG et d'organismes locaux participent dès le début aux projets de manière à ne pas avoir à redonner une formation en cas de changement de gouvernement. Il poursuit en affirmant qu'il ne sera pas possible de mener une étude sur la comparabilité des normes relatives à l'élimination des déchets dangereux, car il n'existe aucune infrastructure de soutien au Mexique.

Le directeur mentionne qu'en raison de la nature de ses activités, le programme sur l'application des lois ne se prête pas toujours à une participation du public. Il précise qu'il est axé sur des activités concertées entre des organismes chargés de l'application des lois et sur le renforcement conjoint des capacités des agents chargés de cette application dans le cadre de questions dont la portée est transfrontalière. Mais il convient de la nécessité de déployer d'autres efforts pour que le public participe à l'application des lois en signalant que les gouvernements se penchent présentement sur cette question. Il cite, à titre d'exemple, la principale activité en 2001 du Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG), à savoir une conférence portant expressément sur la participation du public à l'application des lois sur les espèces sauvages. Il mentionne également que des projets comme celui sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et la formation donné par le NAWEG ont suscité une participation de secteurs pertinents de la société civile. En ce qui a trait à l'inquiétude que les fonctionnaires qui suivent une formation soient remplacés lors d'un changement de gouvernement dans le pays, le directeur précise que, dans de nombreux cas, les personnes qui

suivent cette formation sont des agents régionaux dont le poste n'est pas visé par des changements de gouvernement. Il convient également que le manque d'infrastructure au Mexique pour l'élimination des déchets dangereux constitue un problème, mais que dans une première étape, la CCE s'en occupera dans une optique d'application des lois dans le cadre du projet sur les normes. Il ajoute que des discussions avec des représentants gouvernementaux ont permis de recommander d'axer les travaux sur les normes de prétraitement et d'élimination.

Un membre du public suggère de comparer les normes agricoles avec celles des pays européens qui bénéficient d'une bien plus grande expérience à cet égard.

Un membre du CCPM déclare que l'application des lois ne tend pas à solliciter la participation du public, car les gouvernements agissent seuls dans ce domaine, mais ajoute qu'il est certainement avantageux que le public participe aux discussions sur l'application des lois.

Obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE

La présidente invite ensuite le directeur des programmes à faire un exposé, lequel est suivi d'une période de questions et réponses.

Un membre du CCPM réitère la nécessité de faire participer le public aux discussions entreprises en vertu du paragraphe (10)6 de l'ANACDE.

Un autre membre du CCPM suggère d'établir des mini-rapports visés à l'article 13 lorsqu'il s'agit de questions de moindre envergure, par exemple, la question du lac de Chapala que le CCPM considère toujours comme urgente. Cela donnerait le moyen d'intégrer des questions de cet ordre dans le cadre de travaux plus étendus au sujet de l'eau.

Un autre membre du CCPM déclare qu'il ne faudrait pas freiner l'élan auquel la question du lac de Chapala a donné lieu et dit soutenir la suggestion d'établir des mini-rapports. Il rappelle à l'assistance que le public a adressé un message cohérent au Conseil au cours de sa dernière session ordinaire. En ce qui a trait à l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET), il mentionne qu'aucun progrès n'a été accompli et suggère de soumettre de nouveau cette question à l'attention des Parties. Si ces dernières décident de rouvrir le dossier, elles pourraient indiquer à la CCE quel rôle elle y jouerait.

Le directeur des programmes répond que la question de l'EIET refera vraisemblablement surface lors de la détermination de l'emplacement de nouvelles infrastructures énergétiques.

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

La présidente invite ensuite la coordonnatrice du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) à faire un exposé, lequel est suivi d'une période de questions et réponses.

À la suite d'une déclaration de la coordonnatrice indiquant que le prochain appel de propositions pourrait porter sur le secteur de l'énergie, un membre du CCPM demande si cette intention est

confirmée, tout en mentionnant que le public appuie fortement d'autres domaines comme l'eau et la foresterie. Le directeur des programmes répond par la négative, car il ne s'agit que d'une idée pour le moment.

Un autre membre du CCPM affirme que le FNACE continue de constituer un élément important de la CCE, malgré ses fonds limités, en soulignant que de nombreux exemples illustrent le fait que les projets financés par le FNACE ont enrichi le plan de travail et influé sur l'ensemble du plan de programme.

Un membre du public félicite la coordonnatrice d'avoir maintenu les frais administratifs à un niveau raisonnable en indiquant à quel point, selon sa propre expérience, cette tâche s'avère difficile.

Un autre membre du public explique que le FNACE a subventionné la première réunion de son organisation qui a pris de l'ampleur depuis lors. Il offre sa collaboration à la CCE pour l'aider à trouver du financement supplémentaire afin d'alimenter le Fonds.

Un membre du CCPM déclare que le FNACE est très utile et que le fait de donner un thème à l'appel annuel de propositions est une bonne idée compte tenu du montant restreint de subventions dont il dispose. Ce membre préconise d'examiner ce sujet plus avant en prévision de l'année prochaine et déclare qu'il serait plus utile de choisir des thèmes plus généraux que l'énergie. Il demande en outre si les bénéficiaires de subvention qui appartiennent généralement au niveau communautaire ont évalué leur expérience et s'ils l'ont partagée avec d'autres intéressés.

La coordonnatrice répond par l'affirmative en ajoutant que l'une des plus importantes réalisations du FNACE est une base de données qui renseigne sur les compétences et l'expérience des bénéficiaires et à laquelle la CCE et d'autres entités ont recours pour entrer directement en communication avec les collectivités.

Présentation du site Web de la CCE

Le gestionnaire des publications fait état des récentes améliorations apportées au site Web de la CCE. La présidente le remercie de son exposé et félicite l'équipe des communications pour les remarquables améliorations que cet outil de sensibilisation a subies depuis sa création.

Discussion au sujet de l'avis au Conseil sur le projet de plan de programme et de budget pour 2002 à 2004

Chaque équipe de membres du CCPM fait état de ses observations sur le projet de plan de programme et de budget, et ces observations constituent un fondement qui leur permet de formuler l'avis au Conseil n° 01-06 (voir l'annexe C).

Suivi : Conseil et Secrétariat

Discussion au sujet de l'ébauche du mandat du CCPM concernant l'accès à l'information environnementale en Amérique du Nord

Au terme d'une longue discussion durant laquelle tous les membres du CCPM expriment leur opinion, ceux-ci décident de ne pas accepter ce nouveau mandat, car malgré le grand intérêt que cette question suscite parmi eux, l'ampleur du mandat est trop vaste. Comme il est indiqué dans le communiqué du Conseil, le CCPM estime qu'il pourrait participer à cette activité plutôt que de la diriger, et que le Secrétariat est mieux placé que lui pour accomplir cette tâche. Les membres conviennent que la présidente fasse part de cette décision au Conseil lors de la réunion des représentants suppléants qui se tiendra du 14 au 16 novembre.

Suivi : Présidente du CCPM et Conseil

Adoption du programme du CCPM pour 2002

Étant donné qu'ils ont décidé de ne pas accepter le mandat concernant l'accès à l'information environnementale en Amérique du Nord, les membres conviennent d'apporter les changements qui s'imposent au programme de la réunion des 21 et 22 mars 2002 et, par voie de conséquence, de revenir au niveau budgétaire de 2001, soit 370 000 $CAN.

Ils conviennent également d'examiner, au cours de leur prochaine session ordinaire du 30 novembre, de quelle manière améliorer les tables rondes du CCPM et la séance publique cadrant avec la session ordinaire du Conseil qui se tiendra en juin 2002, à Ottawa. Ils conviennent également de diffuser une invitation afin que le public y participe, et de constituer un groupe de travail formé de M. Gustavo Alanís-Ortega, de M. Jon Plaut et de Mme Liette Vasseur.

Après avoir apporté ces changements, les membres adoptent le programme du CCPM pour 2002.

Suivi : CCPM

Articles 14 et 15 de l'ANACDE

Se fondant sur les derniers renseignements que leur ont fournis les représentants du CCN et du CCG américains ainsi que le public au sujet de la communication concernant les oiseaux migrateurs (SEM-99-002), à la suite d'une discussion approfondie, les membres élaborent et adoptent l'avis au Conseil n° 01-07 (voir l'annexe D).

Suivi : Conseil

Ils conviennent également que la présidente réponde à la lettre du Centre pour le développement du droit international de l'environnement, en date du 17 octobre 2001, en y annexant l'avis au Conseil n° 01-07 et en reportant toute décision de soumettre ces questions à l'attention du Conseil, conformément à sa résolution n° 00-09, tant que celui-ci n'aura pas répondu audit avis.

Suivi : Présidente du CCPM

Un membre du CCPM a examiné l'ébauche d'un document sur le mode de fonctionnement interne du processus d'examen public dirigé par le CCPM, et les membres approuvent ce document sans y apporter de modification.

Suivi : CCPM

En ce qui a trait à la discussion portant sur le fait que le CCPM informe le Conseil avant de voter, le membre du CCPM qui a soulevé cette question mentionne qu'elle a été adéquatement examinée.

Groupes de travail du CCPM

Les membres conviennent de constituer un nouveau groupe de travail sur la restructuration du secteur de l'électricité et d'y nommer MM. Daniel Basurto et Peter Berle et Mme Merrell-Ann Phare.

Prochaines réunions du CCPM

Un membre de chaque pays, à savoir M. Steve Owens et Mmes Merrell-Ann Phare et Laura Silvan de Durazo, assisteront à la réunion du Groupe de travail sur la GRPC qui avait été reportée et qui se tiendra maintenant le 2 novembre, à Tucson, en Arizona.

La prochaine et dernière session ordinaire du CCPM de 2001 se tiendra le 30 novembre, à San Diego, en Californie, parallèlement au *Symposium de la CCE sur les possibilités et les défis environnementaux liés au marché nord-américain de l'électricité*.

La présidente annonce que l'élection à la présidence du CCPM (parmi les membres américains) commencera le 1er novembre et que le résultat du vote sera annoncé officiellement durant la session ordinaire du 30 novembre.

Commentaires des observateurs

Un membre du public signale une coquille à la page 106 de la version anglaise du projet de plan de programme et du budget, où il faudrait lire « expected » au lieu de « excepted ». Il remercie également le CCPM pour la constance de son travail.

Un autre membre du public fait part de son intérêt à l'égard des discussions sur les communications et sur des moyens d'élargir le public cible. Cette personne soutient que la CCE insiste trop sur l'accès à son site Web, car l'ensemble du public ne peut y accéder. Selon elle, il faudrait trouver d'autres techniques, et elle offre par ailleurs ses services à titre de bénévole pour organiser les réunions du CCPM.

La présidente attire l'attention de cette personne sur le fait que le bulletin *Trio* et les autres bulletins d'information sont expédiés régulièrement aux quelque 3 000 personnes enregistrées dans la base de données de la CCE.

Un membre du public remercie le CCPM d'avoir tenu une réunion aussi intéressante et d'avoir accordé du temps à ses étudiants. Cette personne fera parvenir ses rapports de recherche au CCPM qu'elle remercie par ailleurs de sa position ferme au sujet des articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Levée de la séance

La présidente remercie les membres, les participants, les interprètes et le personnel du CCPM et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 12 NOVEMBRE 2001

Annexe A

DISTRIBUTION : Générale
J/01-03/AGEN/Rev.3
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amrique du Nord

Session ordinaire du Comité consultatif public mixte n° 01-03
22 et 23 octobre 2001

Hôtel Inter-Continental
360, rue St-Antoine Ouest
Montréal (Québec)
Tél. : (514) 987-9900 ● Téléc. : (514) 847-8730

Ordre du jour provisoire

Présidence : Mme Liette Vasseur

Le lundi 22 octobre 2001

9 h 00 à 9 h 10	Mot de bienvenue et tour d'horizon de la présidente du CCPM - Adoption de l'ordre du jour provisoire
9 h 10 à 10 h 00	Compte rendu du Secrétariat de la CCE et période de questions a) Bilan des activités de la CCE par la directrice exécutive b) État du traitement des communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
10 h 00 à 10 h 15	Compte rendu des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux
10 h 15 à 10 h 30	Pause
10 h 30 à 10 h 45	Survol du projet de plan de programme de la CCE pour 2002 à 2004
10 h 45 à 12 h 15	Discussion en plénière sur le projet de plan de programme pour 2002 à 2004 *(présentation de 5 min par le personnel de la CCE, suivie d'une période de questions de 40 min)* 10 h 45 à 11 h 30 Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce 11 h 30 à 12 h 15 Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité
12 h 15 à 13 h 30	Déjeuner (non offert)
13 h 30 à 15 h 00	Suite de la discussion en plénière sur le projet de plan de programme pour 2002 à 2004 *(présentation de 5 min par le personnel de la CCE, suivie d'une période de questions de 40 min)* 13 h 30 à 14 h 15 Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé 14 h 15 à 15 h 05 Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement
15 h 00 à 15 h 30	Pause
15 h 30 à 16 h 30	Suite de la discussion en plénière sur le projet de plan de programme pour 2002 à 2004 *(présentation de 5 min par le personnel de la CCE, suivie d'une période de questions de 25 min)* 15 h 30 à 16 h 00 Autres activités de la CCE, dont les obligations spécifiques en vertu de l'Accord 16 h 00 à 16 h 30 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
16 h 30 à 17 h 00	Présentation du site Web de la CCE
17 h 00 à 18 h 00	Cocktail (Salon La Cave)

Le mardi 23 octobre 2001

9 h 00 à 10 h 30	Discussion sur un avis éventuel du CCPM au Conseil au sujet du projet de plan de programme pour 2002 à 2004*
10 h 30 à 11 h 00	Discussion sur un avis éventuel du CCPM au Conseil au sujet du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale*
11 h 00 à 11 h 15	Pause
11 h 15 à 12 h 30	Programme du CCPM* a) Discussion sur l'ébauche du mandat du CCPM concernant l'accès du public à l'information environnementale en Amérique du Nord* b) Approbation du programme pour 2002
12 h 30 à 13 h 30	Déjeuner (non offert)
13 h 30 à 14 h 30	Articles 14 et 15 de l'ANACDE* a) Approbation du processus interne d'examen public dirigé par le CCPM sur des questions touchant la mise en œuvre et le développement des articles 14 et 15 b) Discussion sur la formulation d'un avis destiné à informer le Conseil avant que celui-ci ne procède à un vote c) Autres questions
14 h 30 à 14 h 45	Questions administratives* a) Groupes de travail du CCPM : nomination et rotation des membres b) Prochaines réunions du CCPM
14 h 45 à 15 h 00	Commentaires des observateurs
15 h 00	Levée de la séance

* Séance ouverte au public à titre d'observateur.

ANNEXE B

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
Commission for Environmental Cooperation of North America
Comisión para la Cooperación Ambiental de América del Norte

22–23 octobre 2001 / 22–23 october 2001 / 22–23 de octubre de 2001

Inter-Continental Hotel
360 St. Antoine Ouest
Montréal, Québec

Liste des participants / List of Participants / Lista de participantes
11/13/01

Public / Público

Bruce Amos
Senior Adviser
Parks Canada
25 Eddy Street, 15th floor, Suite 25
Hull, Québec K1A 0M5
Tel: (819) 953-6142
Fax: (819) 953-6139
e-mail: bruce.amos@pch.gc.ca

Rachel Anderson
Student
McGill University
3735 Hutchison, Apt. 3
Montréal, Québec H2X 2H4
Tel: (514) 284-6137
Fax:
e-mail: rachelcgg@yahoo.ca

Emma Aronson
Student
McGill University
1046 MacKay Street
Montréal, Québec H3G 2H1
Tel : (514) 932-4421
Fax :
e-mail :

Emma Bedlington
Student
McGill University
1947 De Maisonneuve West # 8
Montréal, Québec H3H 1K3
Tel : (514) 934-3098
Fax :
e-mil : emma.bedlington@mail.mcgill.ca

Kate Bergen
Student
McGill University
3548 Coloniale Avenue
Montréal, Québec H2X 2Y4
Tel : (514) 288-9631

Lorraine Brooke
Consultant
3745, St-Jacques West, Suite 220
Montréal, Québec H4C 1H3
Tel: (514) 934-1218
Fax: (514) 937-5114
e-mail: toportia@Mlink.NET

Jennifer Brundage
Student
409 Côte des Neiges, Buite 8
Montréal, Québec H3H 1W9
Tel : (514) 932-0825
e-mail : jennifer.brundage@mailmcgill.ca

Catie Burlando
Student
McGill University
3546 Aylmer Street # 1
Montréal, Québec H2X 2B8
Tel : (514) 288-3183
Fax :
e-mail : catieburlando@hotmail.com

Diane Campeau
Vice-Présidente
Fondation Les oiseleurs du Québec
165 Avenue Brunet #4
Dorval, Québec H9S 5R5
Tel : (514) 636-7057
Fax : (418) 836-1279
e-mail : cassandre@sympatico.ca

Oscar Carrillo
International Specialist
U.S. Environmental Protection Agency
1200 Pennsylvania Ave. NW (MC-2660)
Washington, D.C. 20460
Tel: (202) 564-6423
Fax: (202) 565-2918
e-mail: carrillo.oscar@epa.gov

Anthony H. Clark
Senior Environmental Advisor
International Joint Commission
234 Laurier Avenue West, 22nd Floor
Ottawa, Ontario K1P 6K6
Tel : (613) 995-0930
Fax : (613) 993-5583
e-mail : clarket@ottawa-ijc.org

Rita Cerruti
Policy Advisor
Americas Branch
International Relations Directorate
Environment Canada
10 Wellington, 23rd floor
Hull, Quebec, K1A 0H3
Tel: (819) 994-0148
Fax: (819) 997-0199
e-mail: rita.cerutti@ec.gc.ca

Julian Cleary
1768 De Boucherville
Saint-Bruno, Québec J3V 4H3
Tel: (450) 653-4563
Fax:
e-mail: jcstbruno@dsuper.net

Mélanie De Vaux
Etudiante
McGill University
6000 Bourgeoys
Montréal, Québec
Tel: (514) 939-2762
Fax:
e-mail: devauxmelanie@hotmail.com

Sarah Diffenderfer
Student
2028 Vendôme
Montréal, Québec H4A 3M5
Tel: (514) 483-6526
Fax:
e-mail: aspensarah@aol.com

Jaye Ellis
Professor
McGill University
3644 Peel
Montréal, Québec M3A 1W9
Tel : (514) 398-6625
Fax : (514) 398-3233
e-mail : jaye.d.ellis@mcgill.ca

Denise Ferguson-Southard
Assistant Secretary
Maryland Department of the Environment
2500 Broening Highway
Baltimore, Maryland 21224
Tel: (410) 631-4187
Fax: (410) 631-3936
e-mail: dferguson-s@mde.state.md.us
US Government Advisory Committee Chair

Florence Fitoussi
Observatoire de l'écopolitique internationale
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, Succursale Centre ville
Montréal, Québec H3C 3P8
Tel : (450) 973-2268
Fax : (450) 973-2268
e-mail : florencefitoussi@videotron.ca

Jason Found
Researcher
McGill University
3360 Ridgewook, Apt. 6
Montréal, Québec H3V 1C2
Tel: (514) 344-3458
Fax:
e-mail: jfound1@yahoo.ca

France Galarneau
Conseillère
Ministère des relations internationales
Direction générale des Politiques
525 boul. René-Lévesque est, 4ième étage
Québec, Québec G1W 1T5
Tel: (418) 649-2400 poste 5260
Fax: (418) 649-2650
e-mail: france.galarneau@mri.gouv.gc.ca

Claire Garon
Responsable des Communications Internes
3949 Ave. Henri-Julien, Appt. A
Montréal, Québec H2W 2K1
Tel: (514) 844-2217
Fax: (514) 844-2217
e-mail: claire.garon@sympatico.ca

Luis Ernesto González
Primer Secretario
Oficina del Trato de Libre Cambio de America del Norte
Embajada de México
45 O'Connor Street, Suite 1503
Ottawa, Ontario K1P 1A4
Tel: (613) 235-7782
Fax: (613) 235-1129
e-mail: luise@nafta-mexico.org

Christine Grossutti
Researcher
6-17 St. Cuthbert
Montréal, Québec H2J 2W6
Tel : (514) 847-0892
Fax :
e-mail :

Mark Haber
Student
3437 de Bullion
Montréal, Québec H2X 3A1
Tel :
Fax :
e-mail : mhaber@hotmail

Robyn Holme
Student
McGill University
3497 rue Hutchison
Montréal, Québec H2X 2G1
Tel : (514) 845-2669
Fax :
e-mail : rholme@po-box.mcgill.ca

Camellia Ibrahim
Masters of Arts Candidate
Department of Geography
805 Sherbrooke St. W.
Montréal, Québec H2W 1P1
Tel: (514) 844-5860
Fax:
e-mail: camelliaklara@yahoo.com

David Kaiser
167 Butlemut
Montréal, Québec H4C 3E6
Tel: (514) 933-8419
Fax:
e-mail: dkaiser2@po-box.mcgill.ca

Carly Kovendi
Student
2050 de Maisonneuve ouest, # 704
Montréal, Québec H3H 1K7
Tel: (514) 933-4008
Fax:
e-mail: ckoven@hotmail.com

Iliana Licona Flores
300 Young
Montréal, Québec
Tel:
Fax:
e-mail: liconaflores@yahoo.com.mx

Rebecca Lipton
Researcher
McGill University
4 Ste. Etienne
St. Anne de Bellevue, Québec H9X 1E9
Tel: (514) 457-7795
Fax:
e-mail: beckylipton@yahoo.com

Lisa Littlefield
Policy Advisor
Americas Branch
International Relations Directorate
Environment Canada
10 Wellington, 23rd floor
Hull, Quebec, K1A 0H3
Tel: (819) 997-0727
Fax: (819) 997-0199
e-mail: lisa.littlefield@ec.gc.ca

Karel Mayrand
Consultant
10624 St-Urbain
Montréal, Québec H3L 2V1
Tel: (514) 856-0117
Fax: (514) 856-0117
e-mail: karel.mayrand@sympatico.ca

Lara Maribel
Agente Comercial
Procédés OxydH2O
2186 rue de la Province
Longueuil, Québec J4G 1R7
Tel: (514) 463-3388
Fax: (450) 463-3711
e-mail: mlara@oxydh2o.com

Jennifer Newin
McGill University
4945 Château Pierrefonds
Pierrefonds, Québec H9K 1G9
Tel: (514) 620-6629
Fax:
e-mail: copper_season@yahoo.com

Claude Péloquin
5282 Saint-Urbain
Montréal, Québec H2T 2W9
Tel : (514) 490-1917
Fax :
e-mail : claude.peloquin@mcgill.ca

Magali Pollard
Student
McGill University
2086 Tupper
Montréal, Québec H3H 1N8
Tel :
Fax :
e-mail :

Louise Roy
3855, avenue Northcliffe
Montréal, Québec H4A 3K9
Tel: (514) 481-2576
Fax: (514) 481-5376
e-mail: lrs@sympatico.ca
Représentante du Comité Consultatif National (Canada)

Robin Rosenberg
Deputy Director
Dante B. Fascell North-South Center
1500 Monza Avenue
Coral Gables, FL 33146-3027
305-284-6868; 305-284-6370 fax
e-mail: rrosenbe@nsc.msmail.miami.edu
US National Advisory Committee Representative

Jonas Rupp
460 rue St-Jean # 205
Montréal, Québec H2Y 2S1
Tel: (514) 287-6516
e-mail: ajrupp@sympatico.ca

Deborah Schoen
Consultant
621 Logan
Saint-Lambert, Québec J4P 1K3
Tel: (450) 465-3551
Fax: (450) 465-014
e-mail: dfschoen@attcanada.ca

Graig Stewart
Miistakis Institute for the Rockies
Environmental Desigh
2500 University Drive NW
Calgary Alberta T2N 1N4
Tel: (403) 220-8968
e-mail:

Amelia Smith
Student
McGill University
3524 Hutchison Street, Suite 48
Montréal, Québec H2X 2H2
Tel: (514) 284-5768
Fax:
e-mail: amelia.smith@mailmcgill.ca

Anne-Renée Touchette
Avocate
Centre Québecois du droit de l'environnement
1435 de Bleury, Bureau 511
Montréal, Québec H3A 2H7
Tel : (514) 861-7022
Fax : (514) 861-8949
e-mail : artouchette@cqde.org

Israel Núñez
Director para la CCA y Canadá y
Unidad Coordinadora de asuntos Internacionales
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales
Periférico Sur N. 4209
México, D.F. 14210
Tel: (525) 628 0600 ext. 12039
Fax: (525) 628 0653
e-mail: inuñez@semarnat.gob.mx

Don Wedge
Vice-President
Stop Environment Group
288 Grosvenor # 5
Montréal, Québec H3Z 2L9
Tel: (514) 934-1662
Fax :
dwedge@sympatico.ca

CCPM / CCPC / JPAC

Gustavo Alanís-Ortega
Presidente
Centro Mexicano de Derecho Ambiental
Atlixco No. 138
Colonia Condesa
México, D.F. 06140
Tel: (525) 286-3323
Fax: (525) 211-2593
Correo electrónico: galanis@cemda.org.mx

Daniel Basurto
Abogado
Derecho Ambiental
Basurto, Santillana y Arguijo, S.C.
Homero N° 1804, Desp.602
Col. Polanco
México D.F. 11570
Tel: (525) 395-1085
Fax: (525) 395-1095/1540
e-mail: dbasurto@lexcorp.com.mx

Peter Berle
P.O. Box 881
Stockbridge, Massachusetts 01262
Tel: (413) 298-0061
Fax: (413) 298-0069
e-mail: pberle@audubon.org

Steve Owens
Senior Counsel
Beshears Muchmore Wallwork, Chartered
2700 North Central Avenue
Suite 1225
Phoenix, Arizona 5004
Tel: (602) 240-6652
Fax: (602) 240-6697
e-mail: owens@bmwlawyers.com

Merrell-Ann Phare
Executive Director/Legal Counsel
Centre for Indigenous Environmental Ressources
245 McDermot Ave, 3rd Floor
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6
Tel: (204) 956-0660
Fax: (204) 956-1895
e-mail: maphare@ cier.mb.ca

Jonathan Plaut
3 Ashland Road
Summit, New Jersey 0790
Tel: 908 273 4127
Fax: 908 273 6836
Email: jplaut@aol.com

Laura Silvan de Durazo
Directora
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental
Paseo Estrella del Mar 1025 - 2A
Sección Coronado
Playas de Tijuana, Baja California 22200
Tel: (526) 630-0590 or 630-9281
Fax: (526) 630-0590
E-mail: laurie@telnor.net

Donna Tingley
Executive Director
Clean Air Strategic Alliance
9940-106th Street, 9th Floor
Edmonton, Alberta T5K 2N2
Tel: (780) 427-9793
Fax: (780) 422-3127
e-mail: dtingley@casahome.org

Blanca Torres
Profesora
Centro de Estudios Internacionales
El Colegio de México, A.C.
Camino al Ajusco 20
Col. Pedregal de Santa Teresa
México, D.F. 01900
Teléfono: (011 525) 449 3000 Ext. 4037
Fax: (011 525) 645 0464
Correo electrónico: btorres@colmex.mx

Liette Vasseur
Professor
K.C. Irving Chair in Sustainable Development
University of Moncton
Moncton, NB E1A 3E9
Tel: (902) 496-8234
Fax: (902) 420-5261
e-mail: vasseurl@UMoncton.CA
JPAC Chair for 2001

Serena Wilson
9100 Mill Creek Landing
Great Falls, Virginia 22066
Tel: (703) 759-4642
Fax: (703) 759-7897
e-mail: wilsonserena@juno.com

John Wirth
President
North American Institute
708 Paseo de Peralta
Santa Fe, New Mexico 87501
Phone: (505) 982-3657
Fax: (505) 983-5840
e-mail: jdwirth@stanford.edu

CEC / CCA / CCE
202-393, St-Jacques Ouest
Montréal, Québec H2Y 1N9
Fax: (514) 350-4314

Janice Astbury
NAFEC Coordinator
Tel: (514) 350-4353
e-mail: jastbury@ccemtl.org

Greg Block
Director of Programs
Tel: (514) 350-4320
e-mail: gblock@ccemtl.org

Janine Ferretti
Executive Director
Tel: (514) 350-4318
e-mail: ndaoust@ccemtl.org

Hans Herrman
Head of Conservation of Biodiversity Program
Tel: (514) 350-4340
e-mail: hherrman@ccemtl.org

Jocelyne Morin
Assistante de la chargée de liaison du CCPM
Tel: (514) 350-4366
courriel: jmorin@ccemtl.org

Katia Opalka
Legal Officer
Tel: (514) 350-4337
e-mail: kopalka@ccemtl.org

Manon Pepin
Chargée de liaison du CCPM
Tel: (514) 350-4305
Courriel: mpepin@ccemtl.org

Carla Sbert
Legal Officer
Submissions on Enforcement Matters Unit
Tel: (514) 350-4321
e-mail: csbert@ccemtl.org

Erica Phipps
Program, Technical Cooperation
Tel: (514) 350-4323
e-mail: ephipps@ccemtl.org

Jeff Stoub
Publications Manager
Tel: (514) 350-4327
e-mail: jstoub@ccemtl.org

Cristobal Vignal
Planning, Monitoring and Evaluation Officer and Council Secretary
Tel: (514) 350-4333
e-mail: cvignal@ccemtl.org

Mihaela Vulpescu
Assistant to the NAFEC Coordinator
Tel: (514) 350-4357
e-mail: mvulpes@ccemtl

ANNEXE C

DISTRIBUTION : Générale
J/01-03/ADV/01-06/Rev.3
ORIGINAL : Anglais

Avis au Conseil n° 01-06

Objet : Projet de plan de programme et de budget de la Commission de coopération environnementale pour 2002 à 2004

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, qui l'habilite à formuler des avis au Conseil;

AYANT déjà formulé l'avis au Conseil no 01-05 sur l'Aperçu du programme de travail de la CCE pour 2002 à 2004;

RECONNAISSANT que certaines questions soulevées dans cet avis ont été prises en compte dans le Projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2002 à 2004;

RÉAFFIRMANT que le CCPM continue d'accorder une priorité élevée aux questions soulevées dans l'avis au Conseil n° 01-05;

CONSCIENT du fait que la CCE suit maintenant dans la nouvelle orientation établie par le Conseil au cours de sa session ordinaire de juin 2001, tout en parachevant avec efficacité le plan de travail existant;

FORMULE les commentaires et recommandations qui suivent au sujet du Projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2002 à 2004 :

Commentaires généraux

- Les questions soulevées dans l'avis au Conseil n° 01-05 sont ressorties de discussions de fond avec le public au cours de la session ordinaire de 2001; l'inclusion de celles qui n'ont pas été prises en compte dans le Projet de plan de programme et de budget demeure prioritaire.
- À sa session ordinaire de juin 2001, le Conseil a relevé plusieurs priorités en regard des travaux futurs. Toutes ces priorités devraient être intégrées dans le Projet de plan de programme et de budget.
- À l'appui de la nouvelle orientation établie par le Conseil, il faudra préciser clairement de quelle façon chaque secteur de programme peut contribuer à l'élaboration de politiques ou influer sur celles-ci et, de plus, comment chaque projet permet d'atteindre cet objectif.

- Il faudrait fournir une justification quant à la façon dont chaque projet et chaque thème d'étude des projets ont été choisis en regard des buts et objectifs explicites du secteur de programme en cause.
- Il faudrait décrire clairement de quelle façon le public participera à la mise en œuvre de chaque projet. En outre, la façon dont on améliorera l'accès à l'information devrait être intégrée dans chaque projet, étant entendu qu'il s'agit d'un processus bidirectionnel – des gouvernements au public et du public aux gouvernements.
- Il faudrait déployer des efforts afin que le public ait davantage d'occasions de participer aux réunions de la CCE et aux activités de ses groupes de travail, par exemple le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques.
- La question de l'eau soulève une gamme complexe d'enjeux, dont certains ont été relevés comme étant prioritaires pour le Conseil. Même si le CCPM reconnaît l'intérêt de la proposition du Secrétariat quant à la conduite d'un examen de la question, celui-ci ne doit pas avoir préséance sur les mesures à prendre d'urgence dans des domaines cibles d'étude et de coopération.
- Le CCPM souligne qu'il appuie l'initiative du Secrétariat visant à élaborer du matériel de sensibilisation pour mieux faire connaître les travaux de la CCE au public et aux groupes intéressés.

Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce

- Le CCPM est toujours préoccupé du fait que le public n'a pas la possibilité de formuler des commentaires au sujet des options qu'envisagera le Conseil au sujet des projets 1.2.1 (sous-activité 3 de l'activité 2) et 1.2.2 (sous-activité 2 de l'activité 1). Les ressources prévues pour ces activités (200 000 $CAN au total) devraient être réaffectées de façon à ce que le public puisse participer à la formulation et à l'examen de ces options avant que le Conseil ne prenne une décision finale.
- Dans son avis au Conseil n° 01-05, le CCPM demandait que le Secrétariat s'engage dans une initiative visant à faciliter la mise en place de mécanismes liés au marché pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Même si le CCPM croit qu'il faudrait un projet à plus court terme pour stimuler l'élaboration de politiques de réduction des gaz à effet de serre, il appuie celui décrit dans le Projet de plan de programme et de budget.

Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité

- Le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) a été une activité très fructueuse pour la CCE. Compte tenu du fait que le RIBAN a atteint sa phase de maturité et que les coûts s'accumulent, le CCPM considère que le moment est venu de confier son maintien et sa gestion à un autre groupe et recommande que le Secrétariat examine cette possibilité.
- Les fonds libérés par ce transfert de responsabilités pourraient servir à élaborer et à financer des projets dans le domaine de la conservation de la biodiversité, auxquels participeraient les collectivités locales, peut-être par le biais du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement

- La description de ce secteur de programme devrait indiquer explicitement que l'un des buts poursuivis est l'amélioration continue de l'application et de l'observation des lois de l'environnement des trois pays.
- Le projet 4.2.3 (Rapport comparatif sur les normes environnementales) ne comporte aucune information sur les activités en 2003 et 2004. Des détails devraient être fournis avant que l'on n'envisage l'approbation des activités en 2002.
- Il faudrait définir clairement les occasions offertes au public de participer activement aux projets sur l'application et l'observation des lois à l'échelle régionale et sur le renforcement des capacités dans ce domaine, particulièrement à l'établissement des priorités et des thèmes se prêtant à la promotion de l'application et de l'observation des lois.
- Le manque d'infrastructures pour l'élimination des déchets dangereux au Mexique doit être pris en compte dans le projet visant l'établissement d'un rapport comparatif sur les normes environnementales.
- Il faudrait apporter des éclaircissements sur la signification du terme « politiques » utilisé dans le nom de ce secteur de programme et dans les objectifs des politiques de l'ensemble du Projet de plan de programme et de budget de la CCE.

Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

- En ce qui a trait au paragraphe 10(6) de l'ANACDE, le CCPM réitère sa demande visant la tenue d'une tribune publique des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.
- Les activités spécifiques du groupe de fonctionnaires constitué aux termes du paragraphe 10(6) devraient, pour des raisons de transparence, être explicites dans le Projet de plan de programme et de budget de la CCE.
- Le FNACE devrait être maintenu, malgré un financement réduit, pour toutes les raisons avancées par le CCPM jusqu'ici. Afin que son efficacité soit maximisée, le FNACE devrait continuer d'être axé sur un nombre limité de thèmes étroitement liés au Plan de programme et de budget de la CCE.

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 23 octobre 2001

ANNEXE D

DISTRIBUTION : Générale
J/01-03/ADV/01-07/Rev.3
ORIGINAL : Anglais

AVIS AU CONSEIL N° 01-07

Objet : Communications des citoyens sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE);

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, qui l'habilite à formuler des avis au Conseil;

CONSCIENT de la mesure ambitieuse qu'a prise le Conseil lors de sa session ordinaire de juin 2000 afin de mettre un terme aux controverses ayant posé des problèmes à la CCE ces dernières années, en adoptant la résolution n° 00-09 – *Questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*;

ENCOURAGÉ par la réponse positive, lors de la session de juin 2001, à son rapport sur *Les enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications des citoyens sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE*, et au Processus d'examen public du CCPM sur des questions relatives à la mise en œuvre et au développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE;

REGRETTANT, néanmoins, d'avoir eu à exprimer par la suite sa déception, en envoyant une lettre au Conseil le 27 septembre 2001, à propos des retards qui subsistent dans le vote relatif aux cinq communications en suspens;

AYANT MAINTENANT ÉTÉ INFORMÉ qu'on demandera au Conseil d'envisager :

- l'imposition d'une limite à la discrétion dont jouit le Secrétariat pour rendre le vote relatif à une communication en suspens (puis la constitution d'un dossier factuel) conditionnels à la portée de cette communication;
- l'obligation pour le Secrétariat de présenter un plan de travail au Conseil avant d'entreprendre la préparation du dossier factuel.

NE PEUT qu'exprimer sa frustration à l'idée d'être une fois encore forcé de rendre des avis à propos de questions liées aux articles 14 et 15, parce qu'on ignore ou qu'on contourne des procédures pourtant acceptées par le passé.

FAIT PART de sa ferme opposition à une telle proposition dont l'adoption, selon lui :

- irait à l'encontre de ce que réaffirme le Conseil dans sa résolution n° 00-09, à savoir son engagement à offrir davantage de transparence;
- contournerait le processus établi dans la résolution du Conseil n° 00-09, à propos de la mise en œuvre et du développement des articles 14 et 15 de l'ANACDE;
- constituerait une modification constructive des lignes directrices et, de ce fait, devrait être préalablement soumise au CCPM et à un examen public;
- constituerait un non-respect flagrant de l'une des recommandations contenues dans le rapport du CCPM sur les enseignements, qui demandait qu'on préserve l'indépendance du Secrétariat dans le cadre du processus de communications visé aux articles 14 et 15;
- ferait augmenter la charge de travail du Secrétariat et imposerait aux auteurs des communications l'obligation de produire des documents encore plus détaillés;
- nuirait à la crédibilité du processus, en faisant participer une Partie à l'élaboration du plan de travail du Secrétariat.

DEMANDE au Conseil de faire preuve de bonne foi et de se prononcer par un vote au sujet des communications en suspens, afin de respecter l'engagement pris à l'égard du processus de communications visé aux articles 14 et 15 lors de la session de juin 2000, et de s'inspirer à cette fin des enseignements tirés de l'examen de l'historique des communications, détaillés dans le rapport remis par le CCPM au Conseil en 2001.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM

Le 23 octobre 2001